

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 13 janvier 2025

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE,

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) : Hugues MANESSE a donné pouvoir à Gisèle JEAN
Jean SOUCHAUD a donné pouvoir à Catherine PAPILLIER

Étaient absent(e)s : Armelle PAGEAUT, Lesley KOOLMAN

Secrétaire élu : Didier NIQUET

**OBJET : FONDS PATRIMOINE DE LA CCVG POUR LA RESTAURATION DES
REGISTRES DE L'ETAT CIVIL**

Pour la réalisation d'une prestation de reliure et de restauration des registres naissances – mariages – décès 1831-1840, une demande d'aide au titre du fonds patrimonial de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe est possible.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
Restauration registres anciens de l'état civil NMD 1831-1840	1 505.00 €	CCVG 50 %	752.50 €
		COMMUNE 50 %	752.50 €
TOTAL	1 505,00 €		1 505.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif de la mairie 2025 compte 623
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Communauté de communes Vienne et Gartempe

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Le secrétaire,
Gisèle JEAN, Didier NIQUET

AR Prefecture

086-218602035-20250120-D2025_006-DE
Reçu le 23/01/2025
Publié le 23/01/2025